



Assemblée générale
Conseil économique et social

Distr.
GENERALE

A/44/339/Add.5 ✓
E/1989/119/Add.5
11 août 1989

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS/ESPAGNOL/
FRANCAIS

ASSEMBLEE GENERALE
Quarante-quatrième session
Point 83 f) de l'ordre du jour
provisoire*

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL
Seconde session ordinaire de 1989
Point 7 f) de l'ordre du jour

DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE :
ENVIRONNEMENT

Progrès accomplis dans la réalisation d'un développement durable
et écologiquement rationnel

Additif

Rapport présenté par l'Organisation internationale du Travail

* A/44/150.

89-19254 72890 (F)

CONTRIBUTION DE L'OIT A UN DEVELOPPEMENT DURABLE
ET RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT

Introduction

1. Le Conseil d'administration du BIT a prêté une attention croissante aux questions relatives à l'environnement et au développement depuis sa session de février-mars 1988 lorsqu'il a, pour la première fois, été informé du rapport de la Commission mondiale pour l'environnement et le développement intitulé: Notre avenir à tous et les perspectives en matière d'environnement jusqu'à l'an 2000 et au-delà. A sa 242e session, le Conseil d'administration a examiné un document soumis par le Directeur général qui avait un double objectif. Premièrement, il a fourni une vue d'ensemble des activités présentes et passées de l'OIT relatives à un développement durable et respectueux de l'environnement¹ en vue de recevoir du Conseil d'administration des observations et des directives au sujet des priorités et des activités futures dans ce domaine. Deuxièmement, après avoir été révisé pour tenir compte des observations du Conseil d'administration, il est maintenant soumis à l'Assemblée générale comme réponse officielle de l'OIT aux demandes figurant dans les résolutions 42/186 (Les perspectives en matière d'environnement jusqu'à l'an 2000 et au-delà) et 42/187 (Rapport de la Commission mondiale pour l'environnement et le développement) de l'Assemblée générale qui prient le Conseil d'administration du BIT (de même que les organes directeurs d'autres organisations des Nations Unies) de faire rapport à l'Assemblée générale à sa quarante-quatrième session, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, sur les progrès accomplis dans la réalisation d'un développement écologiquement rationnel et durable. Ce document sera également communiqué au conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) à sa quinzième session, en mai 1989.

L'OIT et le développement écologiquement
rationnel et durable

2. Avant d'examiner les activités de l'OIT, il est peut-être utile de définir comment le Bureau a interprété la notion de développement économiquement rationnel et durable. "Les perspectives en matière d'environnement jusqu'à l'an 2000 et au-delà" ont été préparées par le PNUE et adoptées par son conseil d'administration et par l'Assemblée générale en 1987. Cette étude a été adoptée "comme cadre général d'orientation de l'action nationale et de la coopération internationale en vue de politiques et programmes propres à assurer un développement écologiquement rationnel et, plus précisément, comme référence pour l'établissement des futurs programmes à moyen terme à l'échelle du système en matière d'environnement et des programmes à moyen terme des institutions et organismes des Nations Unies". La résolution 42/186 expose également les "vues généralement partagées par les

¹ Par souci d'harmonisation avec les textes des Nations Unies sur ce sujet, on utilisera dans la suite du document l'expression: "développement écologiquement rationnel et durable".

gouvernements sur la nature des problèmes d'environnement et leurs rapports avec d'autres problèmes internationaux et sur les efforts nécessaires pour les résoudre". Les perspectives en matière d'environnement reflètent de nombreuses préoccupations exposées dans le rapport de la Commission mondiale pour l'environnement et le développement (CMED).

3. Le rapport de la CMED intitulé "Notre avenir à tous", également connu sous le titre de "rapport Brundtland", d'après le nom de la présidente de la commission, Mme Gro Harlem Brundtland, actuellement Premier ministre de la Norvège, expose l'idée fondamentale que le développement économique et social devrait être fondé sur la notion de "développement durable", c'est-à-dire un développement capable de "répondre aux besoins du présent sans compromettre la possibilité pour les générations à venir de satisfaire les leurs". Le rapport de la commission définit un certain nombre de concepts et indique des perspectives relatives au processus de développement durable: la durée, c'est-à-dire les générations présentes et futures; les besoins, en particulier la satisfaction des besoins essentiels des plus démunis dans le monde; les limitations des techniques et de l'organisation sociale; l'équité à l'intérieur des pays et entre les pays; des démarches intégrées dans le domaine politique et celui de l'action; la gestion des ressources naturelles; l'anticipation et la prévention ainsi que l'assainissement. Le défi que doit relever en particulier l'OIT est d'appliquer cette notion de développement durable dans ses activités quotidiennes.

4. Etant donné le caractère extrêmement vaste de cette notion, le Directeur général a indiqué dans les remarques qu'il a faites sur le développement durable à la Conférence d'Oslo, en juillet 1988, que toutes les activités de l'OIT, et sans aucun doute cela est vrai de toutes les institutions et de tous les organes des Nations Unies, sont dirigées en principe vers la réalisation d'un développement durable. Le Directeur général a demandé que soit effectuée une étude interdépartementale du rapport Brundtland et de ses conséquences pour l'OIT. Les résultats de cette étude ont mis en lumière à quel point les activités, les programmes et les objectifs de l'OIT sont déjà profondément imprégnés de la notion de développement durable. Trois domaines revêtent une priorité et un intérêt particuliers pour l'OIT: le milieu de travail, la formation en matière d'environnement et les relations entre l'environnement et l'emploi, la pauvreté et le développement.

Le milieu de travail

5. Alors qu'une place relativement modeste est consacrée au milieu de travail dans le rapport Brundtland et dans l'Etude des perspectives en matière d'emploi, l'OIT lui accorde une très grande priorité. En vertu de sa Constitution, l'OIT a pour mandat d'aider les pays à améliorer leur milieu de travail et, depuis 1919, elle a consacré une partie importante de ses efforts à cet objectif, en particulier par l'intermédiaire de ses activités normatives.

6. La haute priorité donnée à ces questions a été réaffirmée récemment à la septième Conférence régionale africaine de l'OIT qui s'est tenue à Harare, en 1988, et qui a adopté une résolution concernant la protection du milieu de travail et de l'environnement en général dans la région africaine. Dans cette résolution, la Conférence invite tous les Etats Membres et, en particulier, ceux de la région africaine, ainsi que le Directeur général, à prendre diverses mesures touchant à un certain nombre de problèmes graves liés au milieu de travail et à l'environnement en général, y compris les déchets dangereux. Les vastes programmes de l'OIT en matière de sécurité et d'hygiène

du travail ainsi que de conditions de travail et de vie constituent une contribution majeure à un développement écologiquement rationnel et durable. La convention (no 148) et la recommandation (no 156) sur le milieu de travail (pollution de l'air, bruit et vibrations), 1977, ainsi que la convention (no 167) et la recommandation (no 175) sur la sécurité et la santé dans la construction, adoptées en juin 1988, sont des exemples de la contribution que l'OIT apporte grâce aux normes internationales. Une première discussion sur la sécurité dans l'utilisation des substances chimiques sur les lieux de travail se déroulera à la Conférence internationale du Travail, en juin 1989, en vue de l'adoption d'un ou de plusieurs instruments.

7. En plus des activités normatives, diverses autres activités sont réalisées au cours de l'actuelle période biennale dans le but général de promouvoir et de soutenir, aux échelons international, régional et national, les efforts visant à réduire les accidents du travail et les maladies professionnelles et à améliorer le milieu de travail. Au sein du Département des conditions et du milieu de travail, le programme d'activité du Service de la sécurité et de l'hygiène du travail a été développé en vue d'atteindre cet objectif à long terme. Le programme comprend les éléments suivants: a) la préparation d'un projet de recueil de directives pratiques sur i) la sécurité et l'hygiène dans la construction, ii) la sécurité et l'hygiène dans l'exploitation des mines à ciel ouvert, et iii) la prévention des risques majeurs; b) une réunion d'experts sur la sécurité dans l'utilisation des fibres minérales et synthétiques; c) une étude sur la prestation des services dans le domaine des maladies professionnelles au niveau national pour les petites entreprises, les travailleurs agricoles et le secteur non structuré; d) un inventaire des activités de sécurité et d'hygiène du travail des associations d'employeurs et des syndicats; e) un manuel de formation sur l'utilisation des produits chimiques sur le lieu de travail; f) la diffusion d'informations par l'intermédiaire du Centre international d'informations de sécurité et d'hygiène du travail (CIS) et du Système international d'alerte pour la sécurité et la santé des travailleurs.

8. Pour mener à bien ses activités relatives au milieu de travail, l'OIT collabore activement avec d'autres organisations internationales, en particulier d'autres institutions des Nations Unies, ainsi que des organisations non gouvernementales. Ainsi, une action est menée conjointement avec l'Association internationale de sécurité sociale (AISS) en vue d'accueillir en 1990 le 12e Congrès mondial de sécurité et d'hygiène du travail. La coopération interinstitutions dans le cadre du programme international PNUE/OMS/OIT sur la sécurité des produits chimiques (PISPC)¹ et de l'AIEA continue à être renforcée pour protéger les travailleurs exposés respectivement aux produits chimiques et aux rayonnements. La septième Conférence internationale sur les pneumoconioses qui s'est tenue en août 1987 a permis un échange d'informations sur les maladies pulmonaires, les mesures techniques et médicales de protection des travailleurs contre les maladies provoquées par les poussières et d'autres risques menaçant leur santé.

9. En plus des activités financées par le budget ordinaire, le Bureau mène une large gamme d'activités pratiques visant à améliorer le milieu de travail. Ces activités font partie du Programme international de l'OIT pour l'amélioration des conditions et du milieu de travail (PIACT), qui a été

¹ Voir document GB.241/IO/5/4 intitulé Renouvellement du mémorandum d'accord relatif au Programme international sur la sécurité des produits chimiques (PISPC).

institué en 1976. En outre, les activités de coopération technique bénéficient de ressources extra-budgétaires provenant du PNUD et d'autres donateurs multi-bilatéraux. De nombreux projets de coopération technique visent à aider les gouvernements à formuler et à mettre en oeuvre des politiques nationales en matière de sécurité et d'hygiène du travail, en particulier en améliorant la compétence technique des services d'inspection de la sécurité et de l'hygiène du travail et en consolidant les institutions nationales de sécurité et d'hygiène. Environ 20 projets de ce type sont en cours d'exécution dans les pays en développement. L'établissement et le fonctionnement de systèmes de surveillance des risques majeurs dans plusieurs pays d'Asie constituent un nouveau sujet important de projet. Des projets relatifs à la sécurité et à l'hygiène dans les mines sont également en cours d'exécution dans certains pays. Plusieurs projets présentent une autre caractéristique importante consistant à fournir des conseils aux représentants des employeurs et des travailleurs et à leur assurer une formation. En outre, un projet régional en Asie sur la sécurité et l'hygiène du travail et le bien-être des travailleurs dans la construction est en cours.

10. Le Service des conditions de travail et des activités de bien-être mène de nombreuses activités qui ont trait au temps de travail, à l'organisation du travail, au contenu du travail et aux techniques directement liées au milieu de travail. Par ailleurs, les installations et les services de bien-être liés au travail ont aussi souvent une importante incidence sur le milieu de travail: ainsi, un logement inadéquat, des installations sanitaires et des moyens de transport insuffisants peuvent affecter la santé et la sécurité des travailleurs sur le lieu de travail.

11. Dans un monde où les techniques et les produits évoluent rapidement, notamment les nouvelles substances chimiques, et où les déchets dangereux suscitent une inquiétude croissante, les problèmes relatifs au milieu de travail deviennent de plus en plus complexes et plus étroitement liés à l'environnement en général. Aussi, la distinction faite dans le passé entre le milieu de travail et l'environnement en général s'est-elle estompée. On ne peut trouver des solutions durables aux problèmes du milieu de travail que dans le cadre plus large de l'amélioration de l'environnement en général. De même, les problèmes de l'environnement en général ne peuvent être abordés de façon satisfaisante que si les problèmes du milieu de travail sont résolus efficacement. Par exemple, pour surveiller et évaluer les niveaux admissibles d'exposition des travailleurs aux produits chimiques sur le lieu de travail, il peut être également nécessaire de tenir compte des niveaux d'exposition des travailleurs à d'autres produits chimiques, en dehors du milieu de travail. Malheureusement, des accidents industriels récents ont également fourni des exemples dramatiques des relations qui existent entre le milieu de travail et l'environnement en général. En raison de ces relations, il faut peut-être que l'OIT coordonne plus étroitement ses activités relatives au milieu de travail avec les activités d'autres organismes qui s'occupent de l'environnement en général.

12. Jusqu'ici, les activités de l'OIT dans le domaine du milieu de travail ont porté en priorité sur le secteur industriel et les autres secteurs organisés de l'économie. A l'avenir, la priorité devra être de plus en plus donnée au milieu de travail des travailleurs des établissements commerciaux comme les magasins et les bureaux (par exemple le contrôle de la pollution de l'air à l'intérieur des bâtiments), ainsi que des travailleurs des zones rurales et du secteur non structuré des pays en développement. Il convient aussi de noter que, pour tenir compte de l'augmentation rapide de la population mondiale, il faudra créer des millions de nouveaux emplois - et de nouveaux milieux de travail -, et le problème qui se posera à l'OIT sera celui de veiller à ce que ces emplois soient sans danger et écologiquement rationnels et durables.

Formation en matière d'environnement

13. L'OIT a entrepris des activités de formation en matière d'environnement dans le cadre de ses programmes traditionnels de formation professionnelle, de perfectionnement des cadres dirigeants, d'éducation ouvrière et de formation pour les organisations d'employeurs ainsi qu'au Centre de perfectionnement professionnel et technique de Turin et au Centre international d'études sociales¹. Jusqu'à présent, ces activités ont été peu développées, mais il semble possible de leur donner un très large essor dans le cadre de tous les types de programmes de formation, nationaux et régionaux, soutenus par l'OIT.

14. Un exemple intéressant du type de contribution particulière que l'OIT peut apporter à la formation en matière d'environnement est fourni par la série d'activités d'information et de formation lancées par le Bureau des activités pour les employeurs. Ces activités visent à faire prendre conscience aux employeurs des principes et des pratiques d'une gestion écologiquement rationnelle, et elles ont été menées en Asie, en Afrique et en Amérique latine. Ce programme, qui a été exécuté en étroite collaboration avec le PNUE, prévoit maintenant également des séminaires nationaux de formation spécialement conçus pour renforcer la capacité des organisations d'employeurs de mettre en oeuvre leurs propres programmes nationaux de formation en matière d'environnement.

15. En dépit des activités de formation spécifiques en matière d'environnement déjà entreprises par l'OIT, le Bureau n'a pas eu jusqu'ici de stratégie officielle de formation à cet égard. Aussi, le Directeur général a-t-il demandé qu'un groupe de travail interdépartemental mette au point une telle stratégie dans un avenir proche. Actuellement, le groupe de travail examine quel rôle spécifique l'OIT pourrait jouer dans ce domaine. Plusieurs questions paraissent particulièrement importantes: par exemple, il faudrait accorder une plus grande priorité à l'élaboration de programmes de formation orientés vers des activités d'anticipation et de prévention qu'à celle de programmes qui traitent de l'assainissement du milieu et de l'atténuation des dommages; il faut particulièrement s'efforcer d'élaborer un programme de formation destiné aux organisations de travailleurs comparable à celui qui a été mis au point pour les organisations d'employeurs; l'OIT devrait développer des activités spéciales de soutien pour faire en sorte que les spécialistes de l'environnement, chargés aux échelons national et régional d'activités de formation, soient pleinement conscients des questions et des problèmes de formation générale qui peuvent également intéresser la formation en matière d'environnement; en d'autres termes, il faudrait, dans ce domaine, aider les formateurs à éviter de commettre les mêmes erreurs que celles qui ont été faites dans l'élaboration et la mise en oeuvre d'autres programmes de formation. En outre, l'OIT devrait s'appliquer à intégrer davantage les questions d'environnement appropriées dans les activités de formation liées à d'autres programmes de l'OIT, par exemple les coopératives, le développement rural, les projets de travaux publics à forte densité de main-d'oeuvre, les projets en matière d'emploi et de technologie, ainsi que les activités relatives à la sécurité et à l'hygiène du travail et aux conditions de travail et de vie. En outre, compte tenu en particulier de sa structure tripartite, l'OIT peut jouer un rôle actif dans la sensibilisation accrue de l'opinion publique générale aux problèmes de l'environnement.

¹ Pour plus de détails concernant ces activités de formation, voir le document GB.238/IO/4/8 concernant le suivi de la Conférence mondiale de l'industrie sur la gestion de l'environnement, convoquée par le PNUE (1984).

16. Il faudra aussi que l'OIT collabore plus étroitement avec les autres organismes qui oeuvrent dans le domaine de la formation en matière d'environnement. Le Bureau a déjà établi des contacts techniques directs, notamment avec le PNUE, l'UNESCO, l'OCDE et la Commission des Communautés européennes. L'OIT pourrait apporter une contribution particulièrement utile au Programme international UNESCO/PNUE d'éducation en matière d'environnement pour ce qui est de la formation professionnelle et de la formation des employeurs et des travailleurs. Il faudra veiller particulièrement, lors de l'élaboration de sa stratégie de formation en matière d'environnement, à ce que l'OIT joue un rôle spécifique et complémentaire dans ce domaine important.

Environnement et emploi,
pauvreté et développement

17. Le rapport Brundtland et l'Etude des perspectives en matière d'environnement soulignent à juste titre que la pauvreté est une cause et une conséquence majeures des problèmes globaux de l'environnement. Ainsi qu'il est affirmé dans le rapport: "Un monde qui permet la pauvreté endémique sera toujours sujet aux catastrophes écologiques et autres", les activités visant à réduire la pauvreté, à créer des emplois et des activités génératrices de revenus sont au coeur des programmes de coopération technique de l'OIT et de ses services consultatifs. Il faudra renforcer les politiques, les programmes et les projets de l'OIT dans ces domaines en y intégrant plus efficacement les préoccupations relatives à l'environnement et à un développement durable. L'OIT a, jusqu'ici, réalisé de nombreux projets, en particulier dans le cadre de ses programmes de travaux publics à forte intensité de main-d'oeuvre, qui ont eu pour objectif d'assainir ou de protéger l'environnement; cela a été le cas par exemple des projets de développement des friches et de mise en valeur des terres, y compris les activités d'irrigation et les activités liées à la sylviculture. Etant donné les sombres perspectives de l'emploi rural, il faudra recourir à de nouvelles méthodes. Les conclusions concernant la promotion de l'emploi rural, adoptées en juin 1988 par la Conférence internationale du Travail, fournissent d'utiles sujets de réflexion qui complètent le rapport de la Commission mondiale pour l'environnement et le développement.

18. Il est prévu qu'en juin 1989 la Conférence internationale du Travail achèvera ses discussions au sujet de la révision partielle de la convention (no 107) relative aux populations autochtones et tribales, adoptée en 1957, avec la recommandation no 104 sur le même sujet. Afin de tenir compte de l'importance accordée dans le rapport de la commission mondiale à ces populations et à d'autres groupes vulnérables, l'OIT a une occasion unique, dans le cadre de son domaine de compétence et en collaboration avec d'autres organisations, de promouvoir et de soutenir les actions nationales visant à aider les populations indigènes à réaliser un développement écologiquement rationnel et durable.

19. Le Directeur général a attiré l'attention sur le fait que, très souvent, aussi bien au nord qu'au sud, les zones rurales et urbaines, où l'environnement a besoin d'être protégé et assaini, connaissent également un grave chômage et une grande pauvreté. Il y a donc lieu de penser que l'OIT devrait adopter une approche plus globale de ces deux problèmes. L'OIT devrait aider les gouvernements à faire en sorte que leurs politiques d'environnement reflètent plus effectivement les exigences et les possibilités en matière d'emploi et que leurs politiques de l'emploi tiennent davantage compte des préoccupations en matière d'environnement. Le gouvernement de la Norvège a récemment approuvé un projet spécial d'action de l'OIT visant à soutenir un développement durable, dans le cadre duquel le Bureau pourra effectuer une

recherche initiale sur les relations réciproques entre l'environnement et l'emploi. En outre, un poste spécial sera prévu dans les propositions de programme et de budget pour 1990-91.

Réunion d'experts

20. Pour répondre notamment à la résolution concernant la politique de l'emploi et la protection de l'environnement, adoptée par la quatrième Conférence régionale européenne, le Conseil d'administration a décidé à sa 242e session, en février-mars 1989, de convoquer une réunion tripartite d'experts sur les répercussions sur l'emploi et la formation des politiques de l'environnement en Europe (Genève, 29 novembre - 5 décembre 1989).

Nouveaux domaines d'intérêt et d'action

21. L'examen interdépartemental du rapport Brundtland a attiré l'attention sur plusieurs activités connexes que l'OIT devrait entreprendre afin de tenir compte dans ses grands programmes techniques des considérations liées à un développement écologiquement rationnel et durable. Parmi les points les plus importants mentionnés dans le rapport Brundtland, qui appellent une action plus vigoureuse, figurent notamment les suivants:

- a) la conception, l'exécution et l'évaluation des programmes et des projets de l'OIT devraient se placer dans une perspective à long terme;
- b) étant donné que la répartition inéquitable des coûts et des bénéfices sociaux, économiques et écologiques du développement ne peut conduire à un développement durable, mais au contraire à la perpétuation de la pauvreté, de l'injustice et de la division, l'équité devrait être l'un des critères importants appliqués lors de la conception, de l'exécution et de l'évaluation des projets de l'OIT;
- c) l'OIT devrait apporter un soutien spécial aux activités en matière d'environnement qui offrent une occasion de collaboration tripartite, et elle devrait également encourager d'autres institutions à tirer parti d'une démarche tripartite dans leurs activités;
- d) l'OIT devrait continuer à renforcer les liens entre ses activités de coopération technique et les normes internationales du travail de façon à aider les pays en développement à appliquer les conventions ratifiées, en particulier celles qui concernent le milieu de travail;
- e) l'OIT devrait s'attacher davantage à recourir pour ses projets à des "équipes" composées d'experts appartenant à plusieurs de ses unités techniques afin d'assurer que les projets en question aient une approche plus coordonnée et plus globale du développement durable;
- f) reconnaissant les incidences écologiques importantes qu'ont de nombreux projets de l'OIT, le Bureau devrait établir une procédure pratique d'examen de leurs répercussions sur l'environnement, en mettant à profit l'expérience acquise grâce aux activités spéciales d'examen de l'environnement proposées pour la période 1989-1991, de façon à garantir que les projets et les programmes pertinents tiennent dûment compte des considérations écologiques;

- g) le Bureau devrait développer des activités internes de formation du personnel et de soutien consultatif afin d'aider le personnel de l'OIT, au siège et sur le terrain, à intégrer plus efficacement dans ses activités traditionnelles les considérations touchant à la question du développement écologiquement rationnel et durable.

Coordination au sein du système des Nations Unies

22. Le système des Nations Unies est particulièrement conscient de la nécessité impérieuse d'assurer une meilleure coordination des activités touchant à l'environnement et au développement durable. L'OIT a soutenu ces efforts et y a participé activement, et le Conseil d'administration a été tenu en permanence informé des progrès accomplis. Ainsi, à sa 24^e session (novembre 1988), la Commission des organisations internationales a discuté de la Conférence d'Oslo sur le développement durable et des travaux du groupe interinstitutions dénommé Groupe de représentants habilités pour les questions relatives à l'environnement.

23. L'OIT a également participé activement à l'élaboration du Programme à moyen terme à l'échelle du système en matière d'environnement, qui est un mécanisme permanent destiné à faciliter l'amélioration de la planification et de la coordination au sein du système des Nations Unies. Le programme à moyen terme récemment approuvé pour la période 1990-1995 mentionne plus de 50 possibilités spécifiques d'action de la part de l'OIT, seule ou en collaboration avec d'autres, concernant des problèmes d'environnement nombreux et variés, par exemple le milieu de travail, le développement rural, le logement, la formation en matière d'environnement, les activités industrielles.

24. L'OIT continuera à faire tout ce qui est en son pouvoir pour renforcer l'efficacité du mécanisme de coordination au sein du système des Nations Unies.

L'OIT et l'environnement: perspectives d'avenir

25. En 1988, plusieurs commissions d'industrie et autres réunions de l'OIT ont manifesté un intérêt croissant pour l'environnement. Ainsi, la dixième session de la Commission des industries chimiques a adopté une résolution concernant le contrôle et la suppression des déchets toxiques; la douzième session de la Commission des industries mécaniques a adopté une résolution concernant la contribution des industries mécaniques à l'amélioration de l'environnement industriel et a également proposé, comme une des questions à inscrire à un prochain ordre du jour, la contribution des industries mécaniques à l'amélioration de l'environnement et à la réalisation d'une croissance économique durable; la Commission des conditions de travail dans l'industrie de la pêche a adopté une résolution sur la protection des moyens d'existence des pêcheurs qui fait référence à l'importance de la protection des milieux marins et d'une gestion appropriée des stocks poisson. Ces exemples témoignent de l'attention qui est accordée aux problèmes d'environnement dans diverses réunions convoquées par l'OIT. Les rapports préparés par le Bureau en vue de telles réunions accordent également une attention croissante aux relations existant entre les problèmes de l'environnement et les graves questions sociales et du travail.

26. Au cours de la prochaine période biennale, l'OIT pourrait être appelée à accorder une attention spéciale à plusieurs autres questions. Il se pourrait que, dans l'avenir, l'un des problèmes écologiques les plus

importants qui se posera soit celui de la modification climatique. Même si l'on prête la plus grande attention au rassemblement des données et aux analyses scientifiques et techniques concernant ce phénomène, il peut y avoir un lien certain entre les effets éventuels d'une modification climatique - ou des politiques et des activités destinées à retarder une modification climatique ou à y faire face - et l'emploi et les conditions sociales. Il faut donc que l'OIT suive cette question de près à l'avenir. En outre, un nombre élevé de conférences régionales et internationales sont actuellement prévues d'ici à 1992. L'OIT devra suivre attentivement la préparation de ces conférences en vue de déterminer à un stade précoce quelle contribution elle devrait éventuellement apporter, dans ses domaines très spécifiques et limités de compétence.

27. Les propositions de programme et de budget pour 1990-91 du BIT font des questions d'environnement et de technologie l'un des quatre thèmes prioritaires pour 1990-91. Au cours du prochain biennium, l'OIT axera ses activités liées à ce sujet sur la promotion de l'emploi, la formation et le milieu de travail, domaines dans lesquels nul ne songe à contester le mandat de l'OIT et sa compétence. En préparant ces propositions, le Directeur général s'est déclaré convaincu que la preuve de la capacité de l'OIT de progresser en direction d'un développement écologiquement rationnel et durable serait fournie non seulement par le nombre des questions spécifiques figurant dans le projet de propositions qui peuvent facilement être assimilées à des "projets concernant l'environnement", mais aussi, comme l'a souligné le rapport Brundtland, par l'intégration plus effective de ces considérations dans toutes les activités pertinentes de l'OIT. Une unité spéciale chargée de ces questions a été créée au sein du bureau du Sous-directeur général des programmes interdépartementaux afin de mettre en oeuvre cette stratégie d'intégration. Non seulement des ressources en personnel ont été fournies pour promouvoir et soutenir la coordination et le développement des efforts spécifiques déployés par les départements techniques pour tenir compte plus efficacement de ces préoccupations dans la mise en oeuvre de leurs programmes, mais des ressources supplémentaires spéciales d'un montant modeste ont été prévues pour soutenir ces efforts. Simultanément, des ressources CTBO seront également engagées pour accroître le soutien à cette stratégie d'intégration.

28. Cependant, parallèlement au financement de ces activités au moyen du budget ordinaire, le Bureau recherchera des ressources supplémentaires auprès de donateurs multi-bilatéraux ainsi que d'autres sources de financement. Déjà, en 1988, le gouvernement de la Norvège a approuvé un projet spécial de soutien des efforts déployés par l'OIT en faveur d'un développement durable, qui anticipe les propositions de programme et de budget pour 1990-91. La priorité sera accordée à l'élaboration d'éléments relatifs à l'environnement qui viendront s'ajouter aux activités traditionnelles de coopération technique de l'OIT et à l'élaboration de nouvelles activités à l'égard desquelles l'OIT possède une capacité et une compétence particulières.

29. L'examen interdépartemental du rapport Brundtland a recensé de nombreuses autres activités que l'OIT pourrait poursuivre à l'avenir pour soutenir un développement écologiquement rationnel et durable. Cependant, étant donné l'influence importante des activités traditionnelles du BIT sur la réalisation des objectifs fondamentaux de l'OIT - qui apportent même un soutien direct à un développement durable -, les priorités et les problèmes mentionnés ci-dessus sont considérés comme les plus importants pour la période du plan à moyen terme 1990-1995.